Informations de base	
2006/2021(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2007: orientations, autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GRECH Louis (PSE)	11/01/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2716	2006-03-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/03/2006	Vote en commission		
08/03/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0058/2006	
14/03/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/03/2006	Débat en plénière		
15/03/2006	Décision du Parlement	T6-0090/2006	Résumé
15/03/2006	Résultat du vote au parlement		
15/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2021(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/33318

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE369.863	02/02/2006	
Amendements déposés en commission		PE370.149	23/02/2006	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0058/2006	08/03/2006	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0090/2006	15/03/2006	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2007: orientations, autres sections

2006/2021(BUD) - 14/03/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la procédure budgétaire 2007, pouvant se résumer comme suit:

-Le Conseil souligne que la procédure budgétaire 2007 sera marquée par deux éléments importants : l'adoption des nouvelles perspectives financières et l'adhésion de 2 nouveaux pays (qui reste à confirmer). L'avant-projet de budget (APB) pour 2007 devra tenir dûment compte de ces éléments.

-Le Conseil réaffirme l'importance de maintenir un cadre assurant une discipline budgétaire globale. Il réitère sa volonté de faire en sorte que le budget de l'UE pour 2007 prévoie les ressources nécessaires pour mener les différentes politiques de l'Union de manière efficace et effective. Il souligne que cela suppose d'appliquer un niveau de rigueur budgétaire semblable à celui qui est appliqué par les États membres pour leur budget propre.

-Le Conseil est convaincu de l'importance que revêt la bonne coopération entre les deux branches de l'autorité budgétaire et la Commission, et se réjouit à la perspective d'instaurer un bon esprit de coopération dans le cadre de la procédure budgétaire 2007. Il confirme que le prochain accord interinstitutionnel (AII) sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire pour la période 2007-2013 constituera sa base pour l'établissement du budget de 2007 et rappelle qu'il a toujours eu la volonté d'appliquer l'AII dans tous ses aspects. Il attache une grande importance au respect des perspectives financières, qui exigent que les dépenses communautaires restent dans les limites des plafonds prévus.

-Afin d'assurer une gestion financière saine et d'être en mesure de faire face aux situations imprévues, il importe de maintenir des marges suffisantes sous les plafonds des différentes rubriques, à l'exception de la rubrique 1b, en particulier pour la 1ère année de la nouvelle période financière.

-Le Conseil souligne que les crédits pour 2007 devraient refléter des besoins réels et clairement définis, et être compatibles avec les plafonds fixés dans les perspectives financières. Lors de l'établissement des crédits, il y a également lieu de tenir compte de la capacité d'absorption et de l'exécution passée. Dans ce contexte, il s’agira de réexaminer les crédits pour chaque domaine d'action et de réaffecter, si nécessaire, les crédits afin de permettre à l'autorité budgétaire de procéder aux adaptations nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.

-Le Conseil juge important d'améliorer l'exécution du budget de l'UE en 2007 afin d'éviter la sous-utilisation considérable des fonds (constatée pendant les premières années des perspectives financières pour la période 2000-2006). Par conséquent, il demande que la Commission adopte des modalités d'exécution et des orientations sur la base des règlements adoptés, en temps utile dans le courant de 2006, afin que l'exécution du budget puisse être entamée de manière efficace au 1er janvier 2007.

-Le Conseil souligne une nouvelle fois l'importance d'assurer une évolution maîtrisée des crédits de paiement. Le niveau des crédits de paiement inscrits au budget doit être suffisant mais non surestimé, compte tenu de l'exécution passée et des besoins réels pour 2007. Les efforts déployés par la Commission et les États membres afin d'améliorer les états prévisionnels devraient être poursuivis. Il faut que les États membres présentent des estimations relatives aux Fonds structurels aussi précises que possible et que Commission évalue la nécessité réelle d'incorporer les crédits dans l'avant-projet de budget.

-Le Conseil table sur la poursuite en 2007 de l'amélioration de la méthode d'"établissement du budget par activités", notamment grâce à l'introduction, pour l'ensemble des programmes communautaires ayant des incidences sur le budget de l'UE, d'objectifs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés, d'indicateurs de performance appropriés et de procédures d'évaluation exhaustive, comme le prévoit le règlement financier. Il invite la Commission à prendre pleinement en compte les observations formulées par les délégations au sein du Conseil à l'issue de l'examen approfondi de plusieurs fiches d'activités au cours des deux dernières années. Il a l'intention de poursuivre, durant la procédure budgétaire 2007, l'examen approfondi d'un ensemble de fiches d'activités, en mettant particulièrement l'accent sur les fiches d'activités faisant mention de bases juridiques et d'enveloppes financières en cours de renouvellement et/ou d'adoption. Il est déterminé à accroître le poids des informations relatives à l'"établissement du budget par activités" lors des délibérations sur le budget annuel, notamment pour ce qui est de justifier les actions communautaires et d'expliquer les modifications des crédits proposées.

-Le Conseil invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de l'approche basée sur l'établissement du budget par activités en ce qui concerne ses **dépenses administratives**, de manière à rendre compte des coûts administratifs réels liés à chaque domaine d'action.

-Afin de faciliter la transition entre les perspectives financières pour la période 2000-2006 et 2007-2013 respectivement, le Conseil invite la Commission à présenter au début de la procédure budgétaire 2007 les informations appropriées permettant de comparer l'exécution des budgets, de 2005 et de 2006 et de l'APB 2007. En ce qui concerne plus particulièrement certaines questions relatives au budget, le Conseil estime qu'il convient d'accorder aux éléments ci-après une place importante lors de la préparation du budget de 2007:

- fixation d’un niveau adéquat de crédits de paiement au titre des fonds structurels,
- présentation par la Commission d’un avant-projet de budget des états prévisionnels réalistes concernant les dépenses au titre de la PAC (exactitude des crédits de paiement liés au développement rural),
- en ce qui concerne les actions extérieures, conservation de marges suffisantes sous les plafonds afin de pouvoir faire face à des actions et des crises imprévues,
- renforcement de l'efficacité institutionnelle lors de l'affectation des ressources administratives (les retombées favorables en termes d'économies et de rationalisation de l'augmentation annuelle de la productivité et des économies d'échelle devraient être prises en considération pour fixer le niveau des dépenses administratives : coopération interinstitutionnelle, redéploiement et réorganisation des structures administratives des institutions de l'UE).

-Le Conseil invite les institutions à présenter, dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, leurs plans d'évaluation et d'économies en matière de frais administratifs pour la période 2007-2013, et ce pour ce qui concerne l'ensemble des dépenses administratives. Il rappelle combien il importe que les institutions veillent à ce que le processus de recrutement dans le cadre de l'élargissement soit mené à bien sans retard.

-Le Conseil souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que les projets pilotes et les actions préparatoires soient réalisables et compatibles avec les nouvelles actions prioritaires de l'UE, et d'en examiner l'application sur le terrain.

Budget 2007: orientations, autres sections

2006/2021(BUD) - 15/03/2006 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 621 voix pour, 29 contre et 12 abstentions le rapport de Louis **GRECH** (PSE, MT) sur les orientations budgétaires des différentes institutions pour l'exercice budgétaire 2007 (autres que la Commission), le Parlement appuie la plupart des recommandations de sa commission des budgets. Pour le Parlement, il s'agit tout à la fois d'améliorer la communication avec les citoyens et d'assurer le succès de l'élargissement.

Généralités : le Parlement déplore en premier lieu le fait que les perspectives financières n'aient toujours pas fait l'objet d'un accord. Il rappelle qu'à défaut, le budget à venir serait adopté sur base de l'article 272 du TCE (vote de budgets annuels successifs). Il souligne que le projet de budget 2007 devait prendre en compte l'adhésion potentielle de la Roumanie et de la Bulgarie et tenir compte de la nouvelle nomenclature budgétaire, y compris dans les budgets des institutions. En ce qui concerne, les dépenses des institutions de l'UE, le Parlement regrette les retards pris dans l'achèvement du recrutement du personnel venant des 10 nouveaux États membres et demande que tout recrutement en instance soit achevé le plus tôt possible et en tout cas avant la fin décembre 2006. Il faut toutefois que ces recrutements soient utiles et non excédentaires. De même, les demandes de dépenses des institutions devraient correspondre à des besoins réalistes en faisant en sorte que les plus petites institutions mettent en commun leurs ressources administratives et humaines pour parvenir à des économies d'échelle. En ce qui concerne la question spécifique des bâtiments, le Parlement réaffirme que l'acquisition doit être la règle dans toute la mesure du possible.

Parallèlement, le Parlement constate que les institutions européennes ont échoué, au fil des ans, à convaincre les citoyens européens qu'elles représentaient vraiment leurs intérêts et leurs aspirations. En réponse, les services actuels d'information devraient être améliorés et toutes les institutions devraient appliquer une stratégie efficace, accessible à tous les citoyens. Les institutions européennes sont donc invitées à étudier, en utilisant les ressources actuelles - sans engager aucune dépense supplémentaire importante - la faisabilité de l'installation à Bruxelles d'un **Centre des Maisons de l'Europe**. Les citoyens devraient avoir la possibilité au "cœur de l'Europe", de participer librement dans divers domaines, par exemple, à des événements culturels et techniques, à des séminaires de formation ou à des expositions sur des thèmes particuliers. Le Parlement espère, dans un tel scénario qu'un segment plus large de la population européenne pourra s'identifier à l'Europe avec la diversité intellectuelle et culturelle de tous les États membres.

Parlement européen : le PE affirme, pour sa part, son engagement de tenir de manière efficace, tangible et responsable les promesses faites aux citoyens européens et, ce faisant, d'améliorer l'image des institutions européennes et de renforcer leur crédibilité. Il s'engage à assumer ses responsabilités en tant que seule représentation démocratiquement élue par la population de l'UE. Dans ce contexte, il estime qu'il est absolument indispensable que les discussions sur une meilleure présence du Parlement dans les médias s'accompagnent d'un examen de la structure des débats.

Á propos de la dispersion et de la duplication des activités du Parlement dans ses 3 lieux de travail, la résolution déplore les coûts injustifiés et exorbitants induisant une structure de charges hautement inefficace qui devrait être réexaminée dans un effort pour minimiser les coûts. Le Parlement demande plus de rigueur budgétaire partout où cela est possible et soutient que les crédits devraient être octroyés à des activités précises afin d'éviter l'annulation des crédits en fin d'exercice : il faut à tout prix appliquer le principe de saine et bonne gestion financière et faire en sorte que l'argent du contribuable européen soit dépensé à bon escient.

Rappelant que l'élargissement demeure une priorité politique essentielle, le Parlement insiste sur la nécessité pour les institutions, de résoudre toutes les questions administratives qui y sont liées et encore en suspens avant la fin de 2006. Il note qu'un montant de 23,5 mios EUR a été inscrit dans le budget 2006 pour préparer l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie et attend des plans de formation adéquats pour le futur personnel issu de ces pays.

Le Parlement épingle également d'autres points saillants de son budget à venir :

- mise en place d'une stratégie d'information forte et efficace : les outils d'information qui ne délivrent pas les résultats escomptés devraient être interrompus. Se félicitant du nouveau format d'*Europarl* (site Web du PE), le Parlement demande qu'il soit mieux structuré en interne pour faciliter le travail des députés ;
- visites : il importe de renforcer encore ce service et de le rendre plus attrayant (sachant que 5 mios EUR y sont consacrés chaque année), et ce, dans tous les lieux de session plénière ;
- assistance aux députés : le Parlement souligne l'importance des assistants parlementaires pour le travail des députés et réaffirme sa position en faveur de l'adoption d'un statut "réel et signifiant" pour ce personnel. Il regrette que les progrès soient si lents en la matière et conjure le Conseil de prendre enfin une décision afin de rendre ce statut opérationnel dès 2009. Parallèlement, le Parlement demande une plus forte promotion de l'unité « courrier du citoyen », comme vitrine de sa relation privilégiée avec les citoyens européens préoccupés par les questions quotidiennes ;
- emploi : il invite l'administration à rendre les coûts de ressource humaine compatibles avec la situation financière du PE et à examiner les possibilités de redéploiement du personnel plutôt que de faire appel à des contractuels. Toutefois, face au vieillissement du personnel, des prévisions financières sont à prévoir dans des délais raisonnables pour financer les retraites. En tout état de cause, mis à part l'élargissement, il n'y a plus de place pour des recrutements de masse au sein du PE ;
- bien immobiliers : il engage le Bureau à veiller à ce que tous les bâtiments du PE respectent l'environnement et les besoins des personnes handicapées.

Á noter qu'une série de rapports divers sont réclamés par le Parlement européen afin de lui permettre de mieux préparer sa procédure budgétaire.

Autres institutions :

- **Conseil** : le Parlement considère que la rigueur budgétaire doit également s'appliquer aux crédits alloués au Conseil pour couvrir les dépenses PESC ;
- **Cour de justice** : le PE rappelle la mise en place récente du Tribunal de la fonction publique et espère une consécutive diminution de la charge de travail de la Cour ;
- **Cour des comptes** : il salue les efforts de la Cour des comptes pour améliorer ses services mais considère qu'une augmentation des effectifs de cette institution ne pourra être envisagée qu'après s'être assuré que toutes les possibilités de redéploiement du personnel aient été explorées ;
-

Comité des régions : il salue les efforts du Comité en matière d'information et sa coopération avec la Commission en la matière et l'invite à partager son expérience dans le domaine de la communication avec d'autres institutions ;

- **Comité économique et social**: le PE se dit favorable à l'initiative prise par le Comité d'évaluer la qualité des avis qu'il soumet à la Commission et lui suggère de parvenir à un accord de coopération similaire avec le Parlement. Par ailleurs, il considère que la création de services communs a été bénéfique pour le CES et le Comité des régions afin d'éviter les doubles emplois, réduire les coûts et développer l'esprit d'équipe sans diminuer ni la qualité, ni l'efficacité du service rendu ;
- **Médiateur européen** : le PE note que le recrutement de personnel supplémentaire avait été approuvé dans le budget 2006 et escompte qu'aucune demande de nouveaux postes ne sera faite pour le budget 2007. Il prie le Médiateur européen de lui communiquer ses priorités à moyen terme, ainsi que leurs implications financières, afin d'en tenir compte dans l'avant-projet de budget pour 2007 ;
- **Contrôleur européen de la protection des données** : il prend acte de l'expiration à la date du 16 janvier 2007 de l'accord de coopération administrative entre les secrétaires généraux du Parlement et de la Commission, le secrétaire général adjoint du Conseil et le Contrôleur européen de la protection des données et souligne que cette coopération est bénéfique et pourrait encore être renforcée. Il prie le Contrôleur européen de lui communiquer ses priorités financières, afin qu'il puisse les apprécier en terme d'appui en bâtiment et en logistique.